

Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes...

Departement des Travaux Publics. TENTS REMIS. PRIVILEGES D'EAU. CANAL RIDEAU.

Application au Parlement. AVIS. EST DONNE qu'application sera faite à la Législature...

Nouvelles Etrangères. Nous extrayons de la correspondance parisienne du Courrier des Etats-Unis...

deux faits principaux qui auraient motivé cette triple accusation. M. Mirès aurait eu l'habitude de se servir des titres que les actionnaires...

Paris, 28 février. — Le Moniteur dit que l'évêque de Poitiers ayant publié dans le Monde un mandement...

Dr. J. C. Ayer, — Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique...

Departement des Travaux Publics. BUREAU DE M. J. D. SLATER, SURINTENDANT, CANAL RIDEAU.

Application au Parlement. AVIS. S'ERA VENDU, par Encan Public, sur les lieux, à 11 heures...

Nouvelles Etrangères. M. Mirès est allé à la messe à 10 heures, et en descendant de la voiture...

deux faits principaux qui auraient motivé cette triple accusation. M. Mirès aurait eu l'habitude de se servir des titres...

Paris, 28 février. — Le Moniteur dit que l'évêque de Poitiers ayant publié dans le Monde un mandement...

Dr. J. C. Ayer, — Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique...

Departement des Travaux Publics. BUREAU DE M. J. D. SLATER, SURINTENDANT, CANAL RIDEAU.

Application au Parlement. AVIS. S'ERA VENDU, par Encan Public, sur les lieux, à 11 heures...

Nouvelles Etrangères. M. Mirès est allé à la messe à 10 heures, et en descendant de la voiture...

deux faits principaux qui auraient motivé cette triple accusation. M. Mirès aurait eu l'habitude de se servir des titres...

Paris, 28 février. — Le Moniteur dit que l'évêque de Poitiers ayant publié dans le Monde un mandement...

Dr. J. C. Ayer, — Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique...

Departement des Travaux Publics. BUREAU DE M. J. D. SLATER, SURINTENDANT, CANAL RIDEAU.

Application au Parlement. AVIS. S'ERA VENDU, par Encan Public, sur les lieux, à 11 heures...

Nouvelles Etrangères. M. Mirès est allé à la messe à 10 heures, et en descendant de la voiture...

deux faits principaux qui auraient motivé cette triple accusation. M. Mirès aurait eu l'habitude de se servir des titres...

Paris, 28 février. — Le Moniteur dit que l'évêque de Poitiers ayant publié dans le Monde un mandement...

Dr. J. C. Ayer, — Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique...

Departement des Travaux Publics. BUREAU DE M. J. D. SLATER, SURINTENDANT, CANAL RIDEAU.

Application au Parlement. AVIS. S'ERA VENDU, par Encan Public, sur les lieux, à 11 heures...

Nouvelles Etrangères. M. Mirès est allé à la messe à 10 heures, et en descendant de la voiture...

deux faits principaux qui auraient motivé cette triple accusation. M. Mirès aurait eu l'habitude de se servir des titres...

Paris, 28 février. — Le Moniteur dit que l'évêque de Poitiers ayant publié dans le Monde un mandement...

Dr. J. C. Ayer, — Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique...

Departement des Travaux Publics. BUREAU DE M. J. D. SLATER, SURINTENDANT, CANAL RIDEAU.

Application au Parlement. AVIS. S'ERA VENDU, par Encan Public, sur les lieux, à 11 heures...

Nouvelles Etrangères. M. Mirès est allé à la messe à 10 heures, et en descendant de la voiture...

deux faits principaux qui auraient motivé cette triple accusation. M. Mirès aurait eu l'habitude de se servir des titres...

Paris, 28 février. — Le Moniteur dit que l'évêque de Poitiers ayant publié dans le Monde un mandement...

sur la communauté des grands intérêts subit. Une autre alliance reposa-t-elle jamais sur des motifs plus sincères ou offrit-elle meilleures garanties de durée ? C'est à l'Espagne à comprendre cette situation, et à inaugurer de son côté la seule politique qui puisse assurer la paix du Nouveau-Monde.

MALADIE DE M. BUCHANAN. — Un voyageur arrivant de Lancaster annonce au *Clipper* de Baltimore que M. Buchanan est sérieusement malade à Wheatland. L'ex-président serait atteint d'une affection nerveuse causée par les excessives agitations qu'il a traversées dans les derniers temps de sa carrière politique.

« Toute communication que l'on nous fera parvenir par la Poste, non affranchie, sera refusée. »

LA MINERVE.

Mardi matin, 19 Mars 1861

(DE NOTRE EXTRA DE SAMEDI.)

OUVERTURE DES CHAMBRES.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF, Québec, 16 mars 1861.

Aujourd'hui, à trois heures, P. M. Son Excellence le Gouverneur Général s'est rendue, avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les membres du Conseil étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette Chambre s'y étant rendue, Son Excellence a ouvert la quatrième Session du sixième Parlement de la Province du Canada, par la harangue suivante du Trône :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative, J'ai à vous féliciter de l'abandonnée récente dont il a plu à la Providence de nous favoriser, et je crois pouvoir me flatter que la prospérité commerciale du Canada se ravive rapidement.

Dans le cours de l'année 1860, nous avons en l'honneur d'accueillir sur nos rivages Son Altesse Royale le Prince de Galles. Notre Gracieuse Souveraine a su reconnaître la loyauté avec laquelle Son fils a été reçu en cette Province, et j'ai l'assurance que l'agréable souvenir de sa visite vivra longtemps dans le cœur de notre peuple.

Il a été beaucoup accompli dernièrement en fait de législation, et j'espère que la province se trouve dans des circonstances qui n'exigent qu'il vous soit soumis ce peu de mesures importantes pendant cette session, la dernière de ce Parlement.

C'est pour moi un sujet de satisfaction de voir que les Statuts Refondus du Haut et du Bas-Canada ont été promulgués dans une forme authentique ; mais je dois vous rappeler qu'il reste quelque chose de plus à faire ; et je désire votre assistance dans l'œuvre de l'assimilation autant que possible des lois qui régissent l'une et l'autre section de la Province.

Il vous sera soumis une mesure ayant pour objet de régulariser convenablement l'administration des biens des faillis dans le Haut-Canada. Je recommande instamment un aussi grave sujet à votre sérieuse considération. La loi criminelle demandant quelques changements ; et pour l'amélioration ultérieure de la discipline des prisons, il est désirable d'établir en certains endroits quelques prisons bien réglées ou pénitenciers locaux.

L'extrême retard des jugements dans le Haut-Canada a été cause de frais et de délais, et je pense que vous sentirez qu'il est à propos d'améliorer les lois qui régissent cette matière.

Le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne sera mis devant vous. Il vous fera voir l'augmentation qui a eu lieu dans la recette du département, ainsi que les grands efforts qui ont été faits pour établir un bon système d'immigration, et avancer l'établissement de nos terres incultes.

Mon attention a été appelée au fait qu'un mandat lancé par la Cour du Banc de la Reine en Angleterre a été signifié en cette colonie. J'ai été avisé de représenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait à propos de prévenir, par une loi impériale, tout conflit possible de juridiction. J'ajouterai de plus que certaines décisions judiciaires récentes sembleraient vous appeler à définir, par des dispositions législatives émanant de vous, la nature et l'étendue de la loi et des usages du Parlement, tels qu'ils doivent être en Canada.

Les comptes de l'année qui vient de s'écouler vous seront soumis sans délai, et je me flatte que vous n'aurez aucun lieu d'être mécontents des résultats qu'ils présentent. Vous y verrez que la réception du Prince de Galles, tout en ayant été, nous l'espérons, digne de la Province et de son hôte illustre, a été conduite par le Commissaire des Travaux Publics avec toute l'économie désirable.

J'ai de nouveau à vous demander les Subsidés que requerra le service de Sa Très-Gracieuse Majesté pendant l'année courante. Il ne me reste plus qu'à vous prier de considérer du mieux qu'il vous semblera possible les divers sujets dont j'ai fait mention, et je supplie Dieu de guider vos conseils, et d'accorder ses meilleures faveurs à notre peuple.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

POUR "LA MINERVE."

Québec, 16 mars 1861. La quatrième session du parlement actuel a été ouverte aujourd'hui à 3 heures, avec les cérémonies d'usage en pareille circonstance.

C'est un jour de fête pour notre bonne ville de Québec, qui paraît se réjouir et se réjouir, pour faire bonne figure à nos représentants.

Ces derniers n'ont pas encore reçu cet air sévère que leur donnent les discussions animées et les luges de parti ; séparés depuis plusieurs mois, ils se témoignent avec empressement le plaisir de se revoir. Cet échange de procédés respectueux et polis me paraît de nature à faire bien augurer de cette session, si l'histoire nous apprenait que les orages parlementaires les plus violents naissent parfois subitement, à l'improviste, je dirais presque sans raison et sans cause. Cependant tout le monde s'accorde à dire qu'elle sera de courte durée ; quelques-uns pensent qu'elle ne dépassera point la trentaine ; car, disent les malins, il faut bien que nos députés prolongent la discussion jusqu'au terme fixé par la loi pour recevoir les émoluments que la Province leur accorde. Ces mauvaises langues mériteraient une punition exemplaire pour s'être permis de telles réflexions sur le compte de nos législateurs. Ce n'est pas moi, M. le rédacteur, qui oserais parler de la sorte ; je connais trop bien l'abnégation de tous nos représentants pour croire un instant qu'ils oublieraient leur caractère et leur dignité jusqu'à s'abandonner à ces calculs de spéculations.

La session sera donc courte, j'aime à le croire ; mais elle sera bien remplie, si les bonnes intentions du gouvernement ne sont point frustrées par celles de l'opposition. Comme vous pouvez le voir, en lisant le discours du trône, les mesures ministérielles sont peu nombreuses ; mais l'importance des questions mentionnées dans ce document ne peut être mise en doute. Quelques-unes sont réclamées par les besoins de la Province, d'autres, sans répondre à un besoin aussi imminent, auront, certes, leur utilité, et serviront à promouvoir les intérêts généraux du Canada.

Le discours du trône justifie complètement la ligne de conduite que vous avez observée, M. le Rédacteur, dans vos discussions avec quelques autres journaux de Montréal. Depuis longtemps le *Pays* vous taquinait au sujet des affaires de la Cie. du Grand Tronc ; il répétait tous les jours à ses lecteurs que le gouvernement était décidé à accorder de nouveaux secours à cette entreprise ; vous avez toujours exprimé une opinion contraire, et aujourd'hui les faits viennent vous donner raison. Il n'est pas dit un seul mot du Grand Tronc dans le discours du Gouverneur.

Il me semble, M. le Rédacteur, que le gouvernement ne pouvait agir autrement ; les intentions que lui prêtaient les feuilles de l'opposition ne pouvaient s'appuyer ni sur la raison, ni sur le sens commun. Est-ce au moment où les actionnaires dans cette entreprise ne peuvent tomber d'accord sur la ligne de conduite qu'il convient de suivre dans les circonstances présentes, que le ministre pourra adopter un plan quelconque et tenter de le mettre à exécution ? Evidemment non ; tout ce qui lui importe en ce moment, c'est de veiller soigneusement sur les démarches de la Cie, pour empêcher qu'elle ne compromette en rien les intérêts de cette Province. C'est ce que vous avez compris depuis longtemps, M. le Rédacteur, et ce qui vous a valu les attaques du *Pays* et de ses confrères.

Je suis persuadé que notre gouvernement ne déviara point de cette conduite sage et judicieuse. Permettez-moi encore une réflexion à ce sujet. Vous soutenez, M. le Rédacteur, un parti politique auquel vous donnez votre assentiment et votre confiance ; serait-il juste, serait-il raisonnable de lui jeter la pierre sans connaître quelle sera sa conduite sur telles questions, et surtout sans pénétrer les motifs qui pourraient l'engager à entreprendre telle ou telle démarche, à proposer telle ou telle mesure, à marcher dans telle ou telle direction. C'est pourtant ce qu'on exigeait de vous ; depuis plusieurs mois déjà, vous aviez dit que la Province devrait refuser toute nouvelle subvention à la Cie. du Grand-Tronc, cependant les feuilles de l'opposition n'ont cessé de vous harceler, parce que votre langage était modéré vis-à-vis du gouvernement. Je ne sais ce qu'elle vous dit aujourd'hui que vos prévisions sont solennellement confirmées.

Les discours du trône ne font point mention de la Confédération des Provinces ; vraiment les prophètes de l'opposition ont été malheureux dans leurs prédictions. L'absence de M. Brown, à l'ouverture des Chambres, est remarquée de tout le monde ; le chef de l'opposition est retenu à Toronto par une forte indisposition ; cependant on m'assure que ses amis politiques l'attendent ici dans quelques jours. La perte de cet homme serait un coup terrible pour l'armée des Grits et des rouges ; je ne suis trop qui serait en état de lui succéder. Il lui resterait encore quelques hommes de talent et d'énergie, mais on retrouverait cette activité dévorante, cette passion toute de colère et de haine, cet emportement, cette vivacité dans le mal qui font de M. Brown le digne chef des factieux du Haut-Canada ? S'il n'arrive pas bientôt, vous pour-

vez être certain que l'opposition sera faible et timide ; tant mieux pour le pays, et tant mieux surtout pour les Bas-Canadiens.

Je voudrais pouvoir vous communiquer les impressions que j'ai ressenties, en assistant à l'ouverture des Chambres ; car, c'est certainement un beau spectacle que celui qui s'offre alors à nos regards. Les moins intéressants n'est certes pas l'aspect des galeries toutes garnies de jolies figures et de ravissantes toilettes. Plus d'une fois, M. le Rédacteur, il m'est arrivé de surprendre un de nos graves députés portant ses regards dans cette direction, au lieu de les fixer du côté du Trône. Notre siècle hélas ! n'est pas un siècle de chevaliers, (je ne parle pas des Don Quichottes.) Sans cela, je trouverais une belle excuse à ces distractions, dans la devise : Dieu, ma Dame et mon Roi.

Je me le croirais d'autant plus permis, que cette session est la seconde du présent Parlement qui s'ouvre à Québec, cette vieille capitale toujours si française dans son esprit et par son hospitalité, et que nos députés ont ainsi eu le bonheur de pouvoir renouer plus d'une connaissance agréable.

Élection contestée de Shefford. MM. Bessette et Huntingdon sont tous les deux arrivés au siège du gouvernement, l'un et l'autre prétendant à la représentation du comté de Shefford. On se souvient que l'officier rapporteur pour ce comté a fait rapport que ces deux messieurs avaient obtenu chacun un nombre égal de votes à la dernière élection. C'est une question de privilège dont la Chambre devra s'occuper de suite.

RECENESEMENT. Nous apprenons avec plaisir que le bureau des statistiques s'est enfin décidé à donner aux commissaires du recensement pour la cité de Montréal, l'ordre de faire le relevé des différentes origines de ses habitants. N'eût-il pas été préférable de se former tout de suite à la loi ? N'importe, vaut mieux tard que jamais. Nous espérons que semblables instructions seront données à tous les commissaires qui se sont laissent induire en erreur par la rédaction vicieuse des blancs de cédules, et cela, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada. Il ne faut pas oublier qu'il y a un grand nombre de canadiens-français dans la Province Supérieure, et qu'il est important au dernier point de savoir quelle est actuellement leur condition sociale et les progrès qu'ils ont fait depuis dix ans. Ces informations si précieuses au point de vue des intérêts de notre race, et qui sont de nature à jeter de la lumière sur cette grande plaie de l'émigration, est-il possible qu'on les cherche inutilement dans les statistiques du Haut-Canada, pendant qu'on les trouve dans celles du Michigan, du Vermont et de tous les autres états où partie de la jeunesse de notre pays s'en va tristement végéter dans l'ignorance, la misère et le mépris ?

Le Bureau des Statistiques vient de faire un pas décisif dans la voie de la légalité. Nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin et qu'il ne négligera pas de se servir des commissaires du recensement, personnes compétentes pour la plupart, pour faire un travail qu'il ne peut exécuter lui-même qu'une manière imparfaite, vu l'absence de canadiens-français dans son sein.

UN PSEUDONYME. Un correspondant du *Pays* a pris le pseudonyme *Coguin*. Voilà un homme franc qui joue cartes sur table et vous parle le cœur sur la main ! Il appelle un chat un chat, un rat un rat, et, certes, il en a bien le droit puisqu'il s'appelle lui-même un *Coguin*. Avec cet estimable *Coguin*, pas de méprises possibles. On est bien et dûment mis sur ses gardes. Tant pis, si après cela, vous vous laissez prendre ; vous ne pouvez toujours pas l'accuser d'avoir volé votre confiance. Il est juste, le moyen qu'un homme qui fait profession de plumer les honnêtes gens ne soit pas un homme de plume et il ne soit son plume au service du *Pays*. Pourquoi choisit-il le *Pays* de préférence à tout autre journal ? Pourquoi ? nous n'en savons rien. Cependant un homme qui se juge si bien ne peut guère se tromper sur le compte des autres. Donc *Coguin* se présente avec un écrit au bureau de la feuille de la petite rue Ste. Thérèse, et *Coguin* est bien reçu : on lui serre la main, on l'embrasse comme un frère, comme un coquin de démocrate qu'il est.

Dorénavant, le *Pays* ne jurera plus que par *Coguin*. Le style de *Coguin* aura toutes ses préférences ; il cherchera à l'imiter et tout pernet de présager qu'il y réussira. Les opinions de *Coguin* auront toutes ses sympathies. *Coguin* va devenir un grand homme dans la *Pléiade*. Le personnel de la partie. Bien tôt le *Pays* se fera gloire d'être l'organe d'un *Coguin*. Il pensera, il parlera, il écrira en *coguin*. Ses premiers-Montréal seront des *coguinades*, son patriotisme sera de la *coguinerie*, les bambins de la démocratie, les démo-socs en herbe, des *coguinets*, en se servant ainsi d'un mot inventé par Voltaire, le grand coryphée de la scène.

La plus grande injure que le *Pays* pourra désormais faire à son adversaire sera de lui dire : vous n'êtes pas digne d'être un *coguin* ; et quand cet anathème aura été lancé contre un

honnête homme, il pourra renouer pour toujours l'espoir d'entrer jamais dans le paradis des sans-culottes.

Enfin, lorsque la démocratie sera sur le point de rendre le dernier soupir, l'écrivain du *Pays* s'écriera tristement en brisant sa plume : Hélas ! le temps des coquins est passé. Ainsi soit-il.

COLONISATION.

L'œuvre de la colonisation avance rapidement dans certaines parties du pays, dans les comtés de Napierville, St. Jean et Irberville, par exemple. Malheureusement, il n'en est pas de même partout. Cette indifférence est inexplicable, en face de tant et de si graves dangers qui nous menacent. Ce n'est pas tout d'avoir foi dans l'avenir de la nationalité et de se croiser les bras ; *Aide-toi et le ciel t'aidera*. Nous devons déployer dans la défense de nos droits et de nos institutions la même énergie que nos ennemis déploient pour les attaquer. Autrement, nous serons pris au dépourvu et vaincus sans ressources. Souvenons-nous que c'est au courage indomptable de nos pères que nous devons la conservation de notre langue et de notre autonomie. Sommes-nous les fils dégénérés de tels pères ? Rien ne peut-il plus maintenant nous faire sortir d'une coupable apathie ? Est-ce qu'il n'y aura pas dans chaque comté du Bas-Canada un homme d'initiative et d'énergie pour prendre en mains la cause de la colonisation, et organiser des associations calquées sur celle de Montréal ?

Notre confrère du *Franco-Canadien* dit très-bien à ce sujet : " Il est important que le mouvement prenne des proportions considérables d'ici à peu de semaines ; et que si un acte d'incorporation est demandé à la législature, la demande en soit au besoin soutenue par un grand nombre d'électeurs du Bas-Canada. " L'avis est bon et le ton sérieux avec lequel il est donné n'en gâte pas la sagesse. Notre confrère a raison de prétendre que les circonstances demandent de la gravité. Aussi nous engageons-nous solennellement de ne plus rire, même de ses plaisanteries, toujours courtoises, au reste.

LES LOTERIES. Notre numéro de jeudi dernier, contenait une réclame en faveur d'une loterie qui doit avoir lieu à Rome, pour un objet de charité. Le lendemain, on lisait un article au même effet dans un autre journal de cette ville. Le *Commercial Advertiser* sous l'inspiration de motifs et de sentiments que l'on ne saurait trop blâmer et en se servant d'expressions outrageantes pour l'Eglise Catholique, et indignes d'un homme qui se respecte, s'est élevé avec force contre la publication de ces réclames, la vente et l'achat des billets de cette loterie. Il invoque l'autorité de l'acte 95 des statuts refondus de la Province et menace tous les souscripteurs de la pénalité imposée par cette loi.

Le *Harald* d'hier intervient dans la discussion pour soutenir que la loi citée par le *Commercial Advertiser* a été amendée par un acte que M. Dunkin a fait passer dans la dernière session, et qui exempte des dispositions de cette loi les règles faites dans un but de charité. Si nous n'écoutons que nos sentiments personnels et notre intérêt (vu que les premiers, nous avons enfreint la loi), nous applaudirions à cette décision, non sans complimenter le *Harald* sur l'esprit de liberté qui lui a permis de faire adopter. Mais le journaliste a des devoirs impérieux à remplir, dont il ne doit jamais s'écarter même pour la cause la plus juste et le motif le plus honorable. Et dans ce cas, l'on comprendra quels efforts il nous a fallu nous imposer pour subir la triste nécessité de donner raison au fanatisme étroit du *Commercial Advertiser*. Nous dirons donc que l'acte de 1860 cité par le *Harald* ne s'applique pas au cas actuel, comme chacun pourra s'en convaincre en lisant.

Nous le citons en entier : Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-quatre des Statuts Refondus du Canada, intitulé : *Acte concernant les Loteries*. (Sanctionné le 19 mai 1860.) Attendu que les dispositions du chapitre quatre-vingt-quatre des statuts refondus du Canada, intitulé : *Acte concernant les loteries*, si elles étaient interprétées comme devant s'appliquer aux règles pour objets de petite valeur, telles qu'elles se font généralement dans les bazars tenus dans un but de charité, seraient de nature à porter un grand préjudice à tel but ; et attendu qu'il n'était pas de l'intention de la législature d'inclure dans les règles dans la défense contenue dans le dit acte, et qu'il est utile de faire disparaître au plus tôt, tout doute sous ce rapport, et de prévenir toute possibilité d'abus qui autrement pourrait résulter d'une telle déclaration législative : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit : 1. Le dit acte ne s'applique à aucune règle pour objets de petite valeur, dans aucun bazar tenu dans un but de charité ; pourvu, toutefois, que, pour donner à ces règles, l'exemption accordée par le présent, la permission de tenir tel bazar devra être obtenue du conseil de la cité ou autre conseil municipal, ou du maire, *receveur* ou autre officier principal de la cité, ville ou autre municipalité ou se tient tel bazar, et les articles devant y être rédigés ne devront être que ceux qui y auront d'abord été offerts en vente, et aucun d'eux ne devra dépasser la valeur de cinquante piastres.

Il est certain que pas une de ces conditions n'a été remplie, aucun permis n'a été obtenu au préalable du maire, et les articles rédigés n'ont pas été offerts en vente.

Quoiqu'il arrive, nous aurons toujours donné une opinion franche et honnête.

NOUVELLES DU CANADA.

Mourte.—Arrestation de trois personnes. —Trois prisonniers ont été amenés hier en cette ville et emprisonnés sous accusation de meurtre. Leurs noms sont James Collins, Jesse Paterson et sa femme Nabal Biglow. Ces prisonniers avaient été arrêtés par M. Didaud Tassé, coroner du district d'Irberville. On prétend que ce meurtre a été commis à Clarengville, dans le mois de février dernier, dans une maison où n'avait pas encore de renseignements certains, on n'avait pas eu de voir rendre l'affaire publique. L'attentat a été commis sur la personne d'une jeune fille Olive Savaria.

Les documents de cette affaire ont été transmis hier à Montréal et remis entre les mains de l'avocat de la Couronne, M. Johnson, par M. le coroner Tassé. D'après les dépositions des différents témoins, les auteurs du crime supposé auraient fait enlèvement à leur victime, avant de la tuer, de terribles souffrances. Nous espérons pouvoir nous procurer plus de détails pour un prochain numéro. M. le Coroner Tassé a, en cette occasion comme dans toutes celles où ses devoirs sont mandés, montré une activité et un travail consciencieux qui font honneur à la position qu'il occupe dans son arrondissement.

Les steamers du Golfe.—Par ordre de Son Excellence le Lieut.-Gov., l'Hon. Solleiteur-Général de la Nouvelle-Ecosse mit devant les membres du Conseil Législatif de cette Province, une lettre de l'Hon. John Rose, Commissaire des Travaux Publics du Canada, datée du 19 janvier dernier, ayant rapport à l'entretien d'une voie de communication entre le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince Edouard, au moyen d'une ligne de bateaux à vapeur voyageant entre Québec, Pictou, Charlotte-Town et les ports intermédiaires.

Le Châteaumont de Toulon. —Ce vieux châteaumont, bâti au pied du Mont-Royal, qui n'a jamais été achevé et qui a fourni tant de sujets à la légende et de terreurs pour les enfants, va enfin disparaître sous le marteau du mason.—Samedi dernier, un Canadien du nom de George Chartrand, mason, était occupé à démolir les murailles lorsqu'un pauvre s'affaissa tout à coup et l'entraîna sous les ruines ; on l'enleva plus mort que vivant. On le transporta à l'hôpital où il eut la jambe emputée, mais il ne put supporter la douleur de l'opération, et mourut quelques heures après.

Le Grand-Tronc.—On dit que M. A. P. MacDonald, M. P. P., pour Middlesex Ouest a offert de louer la ligne entière du Chemin, d'une extrémité à l'autre. Il se propose de s'associer un certain nombre de Canadiens ayant l'expérience dans cette branche d'affaires, à chacun desquels il confierait la direction d'une partie de la ligne ; il promet de payer sur le capital des actions et des bons d'ins, deux pour cent les cinq premières années, trois pour cent pour les cinq ans suivants, et ainsi de suite pendant vingt ans.

Vote.—La semaine dernière, des voleurs se sont introduits dans la cour de M. A. Chartrand, épicer, rue Sanguin, et en ont emporté des effets au montant de \$2. On nous dit aussi qu'un vol a été commis dans la sacristie de l'église St. Jacques. On aurait enlevé \$4 qui se trouvait dans un tiroir.

On dit que le Théâtre Royal sera ouvert vers la fin d'avril. La troupe française, actuellement à New-York, inaugurerait la saison. L'*Australasian*.—Samedi dernier, vers le soir, la nouvelle se répandit rapidement en cette ville que l'*Australasian* était hors de danger ; il était retourné à Queenstown, ayant brisé son hélice dans la tempête. Cette nouvelle nouvelle fut accueillie avec autant plus de plaisir à Montréal, que l'on savait qu'il avait à son bord plusieurs marchands de cette ville, entr'autres M. Leclair, de la maison F. & J. Leclair, M. J. N. Thompson, tailleur, et un ou deux autres dont les noms ne sont pas encore connus ; ces messieurs se trouvent à bord du vapeur l'*Arabie* qui nous apportait cette heureuse nouvelle.

Nous apprenons avec plaisir que toutes nos sociétés de navigation intérieure se sont amalgamées ensemble, et qu'elles porteront maintenant le titre de *Compagnie du Richelieu* qui se trouve aujourd'hui maîtresse de la navigation du fleuve entre Québec et Montréal, et ses tributaires.

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal français qui se publie à Chicago ayant pour titre *L'Observateur de Chicago*. Il se dédie à la propagation de la langue française, à l'esprit, à la littérature et aux goûts artistiques de la belle France, dans un Etat jadis français. Nous souhaitons succès à notre nouveau confrère.

Fête St. Patrick.—L'anniversaire de la St. Patrick tombant cette année le Dimanche de la Passion, il a été décidé par les différentes Sociétés Irlandaises de cette ville, de la chômer mercredi. Mgr. de Montréal chamera la Grand'Messe.

12e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ ST. MICHEL. Dimanche dernier, les membres de la Société St. Michel ont fêté le 12e anniversaire de la fondation de leur société, dans la salle du Cabinet de Lecture.

La séance s'est ouverte à 1h. et demi par le Prêtre de la société, M. A. Bertrand a chanté le *Pro Præterit*, accompagné sur le piano par le Dr. O'Leary. Le Secrétaire donna alors lecture du rapport annuel de la société, ainsi que de celui du Trésorier, ce rapport constate que la société compte déjà 400 membres, et qu'une nouvelle société avait été fondée à Sorel l'an dernier, en relation avec celle de Montréal. Les comptes du Trésorier montrent un balancement de \$154.8 en caisse. La bibliothèque ne compte pas moins de mille volumes. Un acte pour incorporer cette société est maintenant devant la Législature. Le rapport des affaires de la société montre qu'elles sont très-flourissantes.

Après la lecture de ces différents documents, les élèves du collège des Frères chantèrent le magnifique morceau composé par M. DePuisseau, LES COULTEURS DU CANADA ; l'auteur de la musique est un Frère, actuellement au Conservatoire de Musique de Paris.

Messire Granet, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, adressa quelques paroles bienveillantes qui furent vivement senties. S. H. le Maire lui succéda, au milieu des applaudissements, et promit à la société \$200 quand elle commencerait à bâtir. L'Hon. M. Chauveau, à la demande du Président, voulut bien faire part à la société de sa haute approbation, et invita ses membres à suivre le cours de lecture qui se poursuit à l'Ecole Normale durant l'hiver. Après quelques mots de remerciement de la part du Président, on entonna l'hymne à Pie IX qui fut très-bien chanté.

La salle pour cette occasion avait été bien décorée ; les drapeaux français et anglais flottaient de chaque côté de la magnifique bannière de St. Michel. On ne comptait pas moins de 900 personnes présentes, parmi lesquelles un grand nombre de Dames. La société s'étant formée en procession, elle se rendit à la chapelle des Frères où les Vêpres furent chantées par le Rév. Père Vignon, Supérieur des Jésuites. A l'issue des Vêpres, 22 nouveaux membres furent enrôlés.

Honoraires des officiers de Justice.—Un extra de la *Gazette du Canada*, publié la semaine dernière, contient de nouveaux tarifs d'honoraires décrétés, le 9 courant, par le Gouverneur-Général en Conseil, et qui entreront en force du moment qu'ils auront été enregistrés dans les greffes des cours respectives—pour les protonotaires de la Cour Supérieure et les greffiers de la Cour de Circuit, les criers, assistant crieurs ou huissiers audienciers des deux cours, ainsi que pour les scribes agissant dans l'une et l'autre cour.

C'est une chose qui, nous pensons, était fortement désirée par suite des changements opérés depuis quelque temps, dans le système de l'administration de la justice. Nous espérons que toutes les parties intéressées, officiers de justice et plaideurs, seront satisfaits des nouveaux tarifs.—*Canadien*.

Excitation produite par la nouvelle découverte de sources d'eau.—Le *Hamilton Spectator* a été informé par un monsieur récemment arrivé de l'Ontario, que l'excitation à propos de cette découverte, est à son comble dans le township d'Enniskillen, Haut-Canada. Mains lots de terres ont été fouillés, des puits sondés par les spéculateurs de toutes les parties du pays. D'innombrables demandes sont faites pour cette huile de charbon, et si le township d'Enniskillen en produit autant que tout le monde l'espère, il en résultera un grand avantage pour les propriétaires de la localité et pour le pays en général.

On parlait à Québec, ces jours derniers, de la découverte de telles sources près du bassin de Gaspé.

NAVIGATION DU ST. LAURENT. La *Gazette de Montréal* dit un mot de la correspondance entre les Commissaires du Havre et M. M. Edmondson, Allan & Cie ; Ces derniers se plaignent du manque d'eau au Cap à la Roche, et pour cela, ils s'en rapportent entièrement aux témoignages de leurs pilotes, malgré que le fait contraire ait été constaté à l'évidence par le passage de Québec à Montréal, du *Pride of Canada*, tirant 19 pieds d'eau. On devrait tenter ce passage encore une fois pour mettre ce fait hors de doute.

La *Gazette* ajoute que la question se résume dans le système actuel du tarif des pilotes, et suggère le changement de ce tarif comme le seul et le meilleur remède à toutes les difficultés qui s'élevaient au sujet du service des steamers transatlantiques.

Le tarif des pilotes, dit ce journal, devrait être en proportion de ce que les bâtiments tirent d'eau ; lorsque les pilotes auront intérêt à ce que le chenal soit d'une profondeur suffisante pour en effectuer le passage, ils ne se plaindront plus du manque d'eau, et ils auront bientôt trouvé les endroits profonds qu'ils paraissent maintenant ignorer ; et les intérêts de la navigation et du commerce en seront grandement favorisés.

POPULATION DU COMTÉ DE BAGOT EN 1861. Paroisse de St. Pie..... 4255 " St. Dominique..... 2377 " St. Rosalie..... 2032 " St. Simon..... 2052 " St. Hugues..... 2570 " St. Hélène..... 920 Township d'Upton (St. Ephrem)..... 953 Paroisse de St. Liboire..... 988 Township d'Acton (le Village excepté) 1300 Village d'Acton Vale" (dans le Township d'Acton)..... 1383 Total..... 18830 J. C. BUCHARD Commissaire de Recensement.

CORRESPONDANCE. COMTÉ DE JOLIETTE. M. le Rédacteur, A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St. Félix de Valois et de plusieurs citoyens de la paroisse de St. Jean de Matha et du township de Joliette, dans le comté de Joliette, tenue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Félix de Valois, après convention, ce dixième jour de Mars, mil huit cent soixante et un, pour prendre en considération les procédures de l'Assemblée qui a eu lieu le 27 janvier dernier dans la paroisse de St. Gabriel de Brandon.

Sur motion de V. P. Lavallée, éer., M. D., secondé par M. Crépeau, éer., N. P., il est résolu que Pierre Ducharme, éer., maire de St. Félix, agisse comme président et P. C. Ducharme, éer., N. P., comme secrétaire.

Sur motion de F. X. Lassalle, éer., maire de St. Jean de Matha, secondé par J. A. Leprohon, éer., premier colon du township de Joliette, il est résolu, après exhibition de la correspondance échangée entre J. H. Jobin, éer., député de ce comté, d'une part, et le gouvernement et T. Bouchillier, éer., inspecteur des agences, d'autre part, que la conduite de ce dernier relativement au chemin de Matawin a toujours été dictée par la justice et l'impartialité, et que toute alléguation des graves accusations que l'Assemblée de St. Gabriel de Brandon a portées contre ce monsieur.

Sur motion de Louis R. Belleroze, éer., juge de paix, secondé par Ed. Couté, éer., commissaire de la cour sommaire, il est résolu que M. Jobin mérite les remerciements de l'Assemblée et spécialement des amis de la colonisation, pour la manière franche et énergique avec laquelle il a travaillé pour obtenir l'ouverture d'un chemin de Joliette à Matawin.

Sur motion de M. Gouzague Brissette, de Brandon, secondé par Joseph Beausoleil, éer., ex-maire de St. Félix, il est résolu que M. Magloire Granger a droit aux félicitations de ceux qui ont à cœur l'économie des deniers publics pour l'habileté qu'il a déployée dans la tracé qu'il a fait du dit chemin.

Après quoi des remerciements furent votés à M. le Président et à M. le Secrétaire, et l'Assemblée se dispersa. PIERRE DUCHARME, Président. P. C. DUCHARME, Secrétaire.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES. RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE." CONSEIL LÉGISLATIF. Québec, 16 mars. L'Orateur ayant pris le fauteuil, l'Hon. Vankoughnet a présenté un acte concernant les écoles publiques. L'Hon. Orateur a fait lecture du discours de Son Excellence. Sur motion de M. Vankoughnet, le discours sera pris en considération mardi prochain. Les messieurs suivants ont été présentés et ont pris leur siège, savoir : les Hons. Merritt, Sir Allan McNab, Foster, Reesor, Proulx, Letellier, Jeffrey, Guévremont et Hamilton. La chambre a été ensuite ajournée.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 16 mars. Sur la proposition de l'Orateur, MM. Craik et Purdy ont été présentés et ont pris leur siège. Il a été alors résolu que l'adresse en réponse au discours serait discutée lundi. L'Orateur a informé la chambre qu'il avait été fait un rapport spécial concernant l'élection de Shefford. Subséquentement, sur motion de l'Hon. M. Loranger, les livres de *poll* et autres documents ont été mis sur la table. L'Orateur a annoncé aussi que, durant la vacance, il avait reçu de Pierre Huot, éer., une lettre contenant sa résignation comme membre de Québec, Quartier Est ; mais qu'après avoir pris en considération cette résignation qui sous les circonstances actuelles, paraît contraire à la loi, il avait refusé de l'accepter. Il avait aussi reçu de M. Isaac Buchanjan une lettre offrant la résignation de son siège, mais comme cette lettre n'était point revêtue du sceau de l'Hon. monsieur, confirmant cet acte solennel, il avait également opposé un refus à cette résignation.

Le Procureur-Général Cartier a proposé l'adoption d'un ordre de session, (*sessional order*) déclarant : 1o. Que les membres dont les sièges sont contestés doivent se retirer durant les débats sur ce sujet ; 2o. Que la Chambre soit engagée à exercer la plus grande sévérité contre les membres coupables de corruption ; 3o. Qu'il soit déclaré que toute offre d'argent ou autre avantages faits à un membre constituent un grand crime et une grave malversation. La chambre s'est ensuite ajournée après la discussion de quelques affaires ultérieures de routine.

CONSEIL LÉGISLATIF. Québec, 18 mars. La séance s'ouvre à 3 heures et après les affaires de routine elle s'ajourne. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. 18 mars. Après les affaires de routine, MM. Rybert et McKenzie furent présentés et prirent leur siège. Sur motion du proc.-gén. pour le B.-C., la chambre procéda à l'ordre du jour, savoir la Chambre en considération de l'adresse. M. McBeth, secondé par M. Caron en propose l'adoption. Le premier paragraphe est adopté unanimement. Après lecture du second paragraphe ayant rapport à la visite du Prince de Galles, M. Gowan fit remarquer qu'un amendement à ce paragraphe doit être proposé, lequel amendement est encore sous presse ; les débats furent ajournés à demain.

M. Ferres fit motion, comme question de privilège que, comme l'appert d'après examen des livres de *poll* de la municipalité du township de Granby, dans le comté de Shefford, qu'il s'est gisé de grandes irrégularités dans les entrées des dits livres de *polls*, contrairement à la liberté de la rotation, et en violation des privilèges des élections, l'officier rapporteur soit amené à la barre de la Chambre. Après quelques moments de discussion, le débat fut ajourné.

ARRIVÉE DE L'ARABIA. Sandy Hook, 16 mars 1861. Le steamer *Arabia*, parti de Liverpool le 2 courant et de Queenstown le lendemain, vient d'entrer dans le chenal. L'*Australasian* est retourné à Queenstown en conséquence d'un dérangement dans la machine à vapeur. Les malles et les passagers de ce steamer sont arrivés à bord de l'*Arabia*. Tout est bien à bord.

NOUVELLES ULTÉRIEURES. Les deux roues de l'*Australasian* s'étant brisées le 20 février, le steamer a continué à la voile sa route jusqu'à 26, lorsqu'une violente tempête l'a forcé de rentrer à Queenstown. L'ouragan était tel que le navire avait fait 480 milles en un seul jour. L'*Arabia* n'a pas apporté les espèces de l'*Australasian*.

L'*Hibernia*

BUREAU DE POSTE. Montréal 27 déc. 1860. ARRIVÉES ET DEPARTS DES MALLES DE MONTREAL.

Table with columns for destination (e.g., Québec, Montréal, etc.) and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

Table with columns for destination and arrival/departure times.

AVIS PUBLIC. Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada.

ATTENDU que les Revenus du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada ne suffisent pas pour solder l'intérêt annuel des Démentures émises et garanties par le dit Fonds...

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné qu'à compter du jour du paiement de l'intérêt semi-annuel du 31 décembre 1860...

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné que les restes des Stations d'Estuaire et de Rivière...

AVIS PUBLIC. Pour la Pêche au Saumon et à la Truite de Mer Situées sur les bords du Fleuve St. Laurent et ses Tributaires...

AVIS PUBLIC. Les applications devront être déposées au Bureau de la Pêche à Mouche...

Académie Commerciale Catholique de Montréal. No. 19, RUE COTE, No. 19.

Petitions au Parlement. Les personnes qui auraient l'honneur d'adresser des Petitions à l'Assemblée Législative...

DENIS & TRUESDELL, AVOCATS, SAINTE MARTINE.

Partement des Terres de la Couronne. Québec, 5 février 1861.

Partement des Terres de la Couronne. Québec, 29 janvier 1861.

Partement des Terres de la Couronne. Québec, 29 janvier 1861.

Partement des Terres de la Couronne. Québec, 29 janvier 1861.

Partement des Terres de la Couronne. Québec, 29 janvier 1861.

Partement des Terres de la Couronne. Québec, 29 janvier 1861.

Partement des Terres de la Couronne. Québec, 29 janvier 1861.

REGLEMENTS. QUE DEVRONT OBSERVER LES CANDIDATS POUR EMPLOI DANS LE SERVICE CIVIL DU CANADA.

1. Tout Candidat doit transmettre au Secrétaire du Bureau, au Bureau du Secrétaire Provincial, une demande écrite de sa propre main...

2. La demande devra être accompagnée de certificats, quant à l'âge, à la santé et au caractère du Candidat.

3. Les certificats relatifs à l'âge, devront donner la meilleure preuve de la date de la naissance des Candidats...

4. Le certificat de santé devra être délivré par un Médecin compétent, muni de son diplôme...

5. Le Bureau des Examineurs se réserve une entière discrétion, quant à la preuve relative au caractère...

6. Les Candidats qui auront été antérieurement employés dans quelque un des Départements du Service Public...

7. Tout Candidat devra indiquer par référence deux personnes, ou un plus grand nombre, dont deux au moins devront être chefs de maison...

8. Les Candidats qui auront été antérieurement dans l'emploi de particuliers, devront (lorsque les circonstances le permettront) indiquer le dernier qui les a employés...

9. Les Candidats sortis de l'école dans les deux années avant leur demande...

10. Copies des formulaires pourront être obtenues au Secrétaire, et si des cas particuliers se présentent, on devra assigner un raison suffisant...

11. Il ne sera permis à aucun Candidat de se présenter à l'examen, à moins que sa demande et ses certificats n'aient été déposés chez le Secrétaire...

12. Le Secrétaire informera chaque Candidat si ses certificats ont été approuvés, ou non.

13. Le Bureau s'assemblera pour l'examen des Candidats le quatrième lundi de chaque mois...

14. Les Candidats qui auront été antérieurement dans l'emploi de particuliers, devront (lorsque les circonstances le permettront) indiquer le dernier qui les a employés...

15. Les examens se feront par écrit, et les candidats devront être prêts à répondre à des questions de vive voix...

CERCUEILS METALLIQUES A PATENTE. LA VIEILLE PLACE. COIN DE LA RUE CRAIG ET DU MARCHÉ A FOIN.

LE Soussigné informe ses amis et le public, qu'il est le SEUL AGENT EN CANADA pour la vente des Cercueils Métalliques à Patente de Fisk...

ETABLISSEMENT DE PREMIERS PRIX. RUE NOTRE-DAME. A. BRAHADI. 113, Rue Notre-Dame, 3ème porte du Palais de Justice, MONTREAL.

INFORME respectueusement ses nombreux praticiens et le public en général, qu'ayant obtenu les quatre Prix de Première Classe, à la Grande Exposition Provinciale tenue en cette ville...

1 Médaille d'Argent, GRANDE COLLECTION DE PELLETERIES MANUFACTURÉES, 1 Médaille d'Argent, SUPERIORITE DE L'OUVRAGE, 1 Médaille de Bronze, MEILLEURE COLLECTION DE PEAUX NATURELLES...

GIBSON CERATE. Déjà donné une preuve abondante en cette ville que c'est un remède sûr pour les cors sur les pieds...

DR. W. E. BOWMAN. Rue McGill, Montréal. 29 sept. 1860.

WURTEL & HARRINGTON. INGÉNIEURS, ARCHITECTES ET ARPENTEURS, 46, Rue St. François-Xavier, Montréal.

Le Dr. Guerin. AYANT une pratique de 18 ans à la campagne, a été son bureau au No. 5, rue St. Laurent, Montréal, 20 nov. 1859.

Dis-olution de Société. LA Société qui existait autrefois sous le raison social de HUBERT & GELINAS...

CUR! CUR! CUR! CUR! CHAUSSURES MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, &c., &c. A. LAPIERRE & FILS, MARCHANDS DE CUIR ET CHAUSSURES.

LAURENT & LAFORGE. NOUVEAU Magasin de Pianos, Des Manufactures SCHUETZ & LUDOLFF, NUNS & CLARK, De New-York, et de J.P. CRAIG, De Montréal.

SAUVEUR & LUDOLFF. FOURNIES construites d'après le plus grand et le meilleur plan de ventilation qui ait été approuvé jusqu'à présent.

AUX COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

LES COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

LES COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

Bureau du Conseil Législatif. Samedi, 10 Mars 1861. Extrait des ordres permanents du Conseil Législatif.

LE VINGT-SIX DE MARS COURANT, à DIX heures de l'AYANT-MIDI. En conséquence de l'avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne...

RELATIVEMENT aux ordres permanents du Conseil Législatif, Je donne avis par ces présentes que les Bills privés pour recevoir les pétitions pour Bills Privés expirera MARDI, le VINGT-TROIS JOURS d'AVRIL prochain...

SEULE DECOUVERTE DIGNES DE CONFLATION POUR LA RESTAURATION DE LA CALVICIE ET DES CHEVEUX GRIS. Bien des gens, depuis la grande découverte...

PROFESSEUR O. J. WOOD, CHEF MONSIEUR. J'ai besoin d'une nouvelle liste de correspondants, et de ceux qui ont été de votre correspondance...

REV. S. ALLEN BROCK. P. S.—Si vous jugez à-propos de publier le certificat que je me suis permis de donner, ce sera un plaisir pour moi.

CR VASTÉ ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés, ou qui ont besoin de quelques minutes, de tous les mets que l'on peut se procurer...

HOTEL DE L'EMPIRE. No. 12, RUE BONSECOURS. CR VASTÉ ÉTABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés...

COMPTOIR AUX HUTIERS. On peut avoir dans le plus court délai, des Huttes d'un bas de Portland, de New-York, et ALLÈS DE JET DE QUILLERS.

LAURENT & LAFORGE. NOUVEAU Magasin de Pianos, Des Manufactures SCHUETZ & LUDOLFF, NUNS & CLARK, De New-York, et de J.P. CRAIG, De Montréal.

SAUVEUR & LUDOLFF. FOURNIES construites d'après le plus grand et le meilleur plan de ventilation qui ait été approuvé jusqu'à présent.

AUX COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

LES COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

LES COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

LES COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

LES COMMISSAIRES DU HAUT DE MONTREAL recevront des Soumissions jusqu'à Jeudi, le 21 courant, à Midy, Pour la CONSTRUCTION D'UN QUAI qui s'étendra en descendant de l'extrémité du Quai Victoria...

La Minerve, IMPRIMERIE ET PUBLIÉE PAR DUVERNAY, FRERES, RUE ST. VINCENT, No. 10, LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS MATINS. Abonnement \$1 par annee.